

ATTENTION SECURITE !

ACCIDENT DE TRAJET SUITE APPEL BIP

LES FAITS

Le 4 février 2014, à 11h35, un SPV ligérien est appelé pour une intervention secours à personne (Urgence Relative)

En se rendant au CIS, il perd le contrôle de son véhicule et finit sa trajectoire dans un pré.

Il déclenche le SOS de son bip qui sera réceptionné par le CODIS.

LES CONSEQUENCES

Accident matériel uniquement, le SPV est indemne.

Le SPV n'a pas pu assurer l'intervention.

Cet accident a généré une intervention complémentaire (feu de véhicule du SPV qui commençait à « fumer »)

LES REPERES

→ Action 30 du projet d'établissement (prévention du risque routier suite appel bip)

→ Plan de prévention risque routier

→ Au SDIS 42 et sur les 3 dernières années, les accidents de trajet domicile caserne représentent une fréquence faible (3% des accidents de travail) mais une gravité importante (25 % des arrêts de travail)

RAPPELS SANTE - SECURITE

1- Actions de prévention régulières sur le risque routier lors des manœuvres mensuelles.

2- Prise en compte de la notion d'urgence relative pour l'intervention initiale.

3- La touche SOS du bip est à utiliser dans les situations d'urgence impliquant la sécurité de l'agent.

PAS D'URGENCE SANS PRUDENCE